



BULLETIN D'ADHÉSION DE LA SAISON 2026/2027

NOM :

PRENOM :

Date de naissance (jour/mois)

Année d'arrivée à Chantemoy

PUPITRE (si connu)

ADRESSE

Téléphone

J'accepte qu'il figure sur le listing remis aux choristes : OUI ou NON

J'accepte d'être sur le groupe WhatsApp pour la diffusion d'informations : OUI ou NON

E-Mail.....@.....

(j'accepte qu'il figure sur le listing remis aux choristes) OUI ou NON

COTISATION INDIVIDUELLE en totalité ou en 2 chèques à l'ordre « Chorale Chantemoy » :

■ 75 EUROS pour ceux résidant sur Semoy ou sur Chanteau

Je peux régler ma cotisation en 2 chèques :

1^{er} versement : 37,50 € qui sera débité en octobre 2026

2^{ème} versement : 37,50 € qui sera débité en janvier 2027

■ 80 EUROS pour ceux ne résidant pas sur Semoy ou sur Chanteau

Je peux régler ma cotisation en 2 chèques :

1^{er} versement : 40 € qui sera débité en octobre 2026

2^{ème} versement : 40 € qui sera débité en janvier 2027

Chèques à remettre :

A la trésorière en priorité : Mathilde LEGRAND (tenor) ou

A la secrétaire : Sandrine PITOT (soprane) ou

A la présidente : Josiane LECLERE (soprane)

Merci de joindre à vos chèques votre bulletin d'inscription

Informations importantes :

Site internet et publication de photos :

Lors d'événements organisés par la chorale ou auxquels elle participerait, des photos pourront être prises et seront susceptibles d'être publiées sur notre site.

Les photos d'ensemble ou de groupe sur lesquelles les personnes ne sont pas identifiables individuellement ne nécessitent pas d'autorisation préalable des individus.

Toutefois, dans le respect de la sécurité et de la vie privée de ses utilisateurs, chacun a la possibilité, sur simple demande à contact@chantemoy.fr, de faire retirer les photos qui pourraient comporter son image.

Vous pouvez retrouver la loi en matière de publication des photographies et du droit à l'image dans les articles suivants :

Article 9 du Code Civil + Article 226-1 du Code Pénal + Article 226-8 du Code Pénal.

Utilisation des adresses mails des choristes :

Les adresses mails des choristes ne devront pas être utilisées pour faire de la diffusion massive, sauf s'il s'agit d'informations relatives à la chorale ou à des manifestations en relation avec notre activité (concert, formation,)